

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4325

Rapport des mandataires de la Société Publique Locale (SPL) Lyon Confluence – Exercice 2017

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4325 - RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) LYON CONFLUENCE – EXERCICE 2017 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-5011 du conseil municipal du 19 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon confluence a procédé à sa modification en société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière notamment de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Confluence. Elle est à ce titre représentée au sein du conseil d'administration par monsieur L. Pelaez.

I - Bilan financier 2017

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

| | 2015 (en M€) | 2016 (en M€) | 2017 (en M€) | Tendance 2016-2017 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Capital social | 1,8 | | | → |
| Participation publique | 100% | | | |
| Dont Ville de Lyon | 5,42% | | | |
| Dont Métropole de Lyon | 93% | | | |
| Chiffre d'Affaires (SPL + Opérations) | 29 | 23,3 | 14,8 | ↘ |
| | 2015 (en M€) | 2016 (en M€) | 2017 (en M€) | Tendance 2016-2017 |
| <i>Produits de « fonctionnement hors concession »</i> | 2,6 | 2,7 | 2,7 | → |
| <i>Charges de « fonctionnement hors</i> | 2,5 | 2,6 | 2,7 | ↗ |

| | | | | |
|--|------|------|------|---|
| <i>concession</i> » | | | | |
| Résultat d'exploitation | 0,02 | NS | 0,01 | ➔ |
| Résultat net | 0,03 | 0,03 | 0,04 | ↗ |
| Capitaux propres (hors subventions investissement) | 2,3 | 2,3 | 2,3 | ➔ |

Les produits de fonctionnement (hors opérations) de la seule société sont de 2,7 M€, égaux aux charges et stables par rapport à 2016. Les produits de la structure proviennent essentiellement des rémunérations des opérations : 0,55 M€ pour la concession 1 et 1,9 M€ pour la concession 2. Le plus gros poste de dépenses correspond aux charges de personnel pour 2,05 M€ (y compris les frais de déplacements, formation et personnel de remplacement). Ils sont en baisse par rapport aux prévisions du fait d'arrêt maladie ou de congés maternité, et correspondent au 31 décembre 2017 à un effectif de 24,19 équivalent temps plein. Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 0,6 M€.

L'exercice 2017 se clôt sur un excédent de 39 K€, quasi stable par rapport aux années précédentes (36 K€ en 2016 et 30 K€ en 2015), provenant essentiellement des produits financiers relatifs aux valeurs mobilières de placement.

Les éléments clés du bilan d'aménagement au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- pour **la concession 1**, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône), arrivant à échéance au 31/12/2018 : les dépenses réalisées cumulées au 31/12/2017 s'établissent à 250 M€ (95% du bilan total), les recettes cumulées sont quant à elles de 255 M€ (97 % du bilan total). La rémunération cumulée représente 95 % de l'avancement. Le montant des participations du concédant comptabilisés au 31/12/2017 sont de 79 M€ ;
- pour **la concession 2**, côté Rhône, arrivant à échéance au 01/12/2025 : les dépenses réalisées cumulées s'établissent à 113 M€ (32 % du bilan), les recettes cumulées sont quant à elles de 105 K€ (30 % du bilan total). La rémunération cumulée représente 29 % de l'avancement. Le montant des participations comptabilisés au 31/12/2017 sont de 66 M€.

La concession n° 1 est en cours de finalisation. Les évolutions du programme des équipements publics (PEP) de la ZAC 1 et de la ZAC 2 en 2016 et en 2017 ont donné lieu à l'actualisation du bilan des deux concessions.

II - Faits marquants 2017

- **Pour la Concession 1 (Côté Saône) :**

Compte tenu de l'échéance contractuelle de la concession 1 côté Saône au 31/12/2018, le bilan de l'opération se stabilise. Un boni de liquidation pourrait être dégagé de l'ordre de 2 à 2.5 M€. Le versement d'une partie de ce boni sous forme de fonds de concours de la concession 1 à la concession 2 pourrait être envisagé, permettant de financer de nouvelles dépenses identifiées côté Rhône, sans avoir à mobiliser une nouvelle participation des collectivités.

- **Pour la Concession 2 (Côté Rhône) :**

Sur le plan contractuel, il est à noter la modification n°2 du programme des équipements publics (PEP) et la signature de l'avenant n°7 à la concession, intégrant les nouvelles modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

Sur le plan des opérations, les principales réalisations concernent :

- les différentes études portant notamment sur les projets : « Hôtel 71 » destiné à accueillir un pôle d'entreprises culturelles et créatives (« Hôtel 71 ») ; le lieu totem de la French Tech, la requalification du quai Perrache liée au déclassement de l'A7, ou encore une réflexion sur les actions permettant d'améliorer l'occupation des rez-de-chaussée commerciaux ;
- les travaux de réseaux et d'espaces publics sur les secteurs « Nord » et « Sud », en accompagnement à la livraison de programmes immobiliers ; la construction du parking A1, intégrant des évolutions significatives suite au déclassement de l'A7 ; les travaux du lieu totem de la French Tech, démarrage des travaux sur Carnot Est et quai Rambaud (pont Kitchener), démarrage des travaux sous la voûte (Perrache) ;
- sur le plan des acquisitions foncières, sont à noter : la préparation des actes pour les acquisitions de parcelles situées devant le portique de l'ancien marché gare (MIN) et de fonciers situés à l'emplacement de l'ancienne Boucherie André, cours Charlemagne à proximité du pont Pasteur.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2018

2018 sera marquée par la signature d'un protocole de liquidation pour la Concession 1 permettant de prolonger le cadre juridique de l'intervention de la SPL, les travaux de Rives de Saône Amont (démarrés début 2018) devant être terminés courant 2019.

2018 sera également marquée par la conclusion et l'approbation d'un avenant à la Concession 2, confiant la maîtrise d'ouvrage de la construction du groupe scolaire à Lyon confluence (en lieu et place de la Ville de Lyon), la crèche de la ZAC et les travaux de réhabilitation du bâtiment porche du MIN.

En termes de travaux, l'année 2018 devrait permettre notamment la livraison du lieu totem de la French Tech, de l'Hôtel 71, du parking A1, les premiers travaux d'aménagement de préfiguration du champ comprenant la mise en œuvre de la renaturation du site (gestion des déblais et fabrication de terre végétale).

En termes d'études, une mission pour la performance énergétique des bâtiments existants sur la confluence pourrait être confiée, par voie d'avenant, à la SPL dans la continuité des opérations d'éco rénovation des copropriétés en cours sur le quartier Sainte Blandine.

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Confluence au titre de l'exercice 2017.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM